

ETABLISSEMENTS	REPUBLIQUE FRANCAISE	DEPARTEMENT
Centre Communal d'Action Sociale	—	Val-d'Oise

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Mardi 10 décembre 2024, à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH.

Etaient présents : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Rosa MACEIRA, Mme Teresa EVERARD, M. Allaoui HALIDI, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Gilles CORBIN, Mme Lydia JEAN et M. Mamoudou KOUME.

Etaient excusées : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE qui donne pouvoir à Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Hakima BIDEHADJELA qui donne pouvoir à Mme Rosa MACEIRA et Mme Zohra SLAOUI.

Secrétaire de séance : Mme Linia KOUKOU.

1 Décision modificative n°2 au budget 2024.

Mme la Présidente rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS a voté son budget primitif 2024 dans sa séance du 2 avril 2024 puis a adopté une première décision modificative lors de sa séance du 20 septembre 2024.

Mme la Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 et détaille les principales écritures qui portent sur la section de fonctionnement et d'investissement.

En dépenses, Mme la Présidente expose qu'il est nécessaire d'abonder la ligne 6245 à hauteur de 500€ afin de financer le coût de transport des usagers pour réaliser des bilans de santé.

Suite au remboursement relatif des billets des sessions annulées des Jeux Olympiques de Paris 2024 d'un montant de 1 200€, il convient de réaffecter cette somme sur la ligne 6042.

Elle indique qu'il convient, également, d'approvisionner la ligne 64 111 du PRE à hauteur de 52 500€ afin d'honorer le salaire d'un agent jusqu'à la fin de l'année.

Depuis la mise en place de la M57, les dotations d'investissement doivent être payées par année et cela représente pour l'année 2024, la somme de 6 445,80€.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 5 245,80€	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	52 500,00€	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 200,00€
042	OPERATIONS NON VENTILABLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 445,80€	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		52 500,00€
Total général		53 700,00€	53 700,00€

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		6 445,80€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 445,80€	
Total général		6 445,80€	6 445,80€

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 2 avril 2024 relative au vote du budget 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 septembre 2024 relative à la DM n°1 ;

**Mme la Présidente entendue,
Le Conseil d'Administration en ayant délibéré à l'unanimité,**

Article 1 : ADOPTE la décision modificative n°2 au budget 2024, telle que détaillée en annexe ;

Article 2 : DIT que les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, restent équilibrées ;

Article 3 : CHARGE la Présidente ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 3/12/2024

Nombre de membres présents : 8

Nb total de personnes ayant pris part au vote : 10

Date d'affichage :

Villiers-le-Bel, 11/12/2024

La Présidente
Djida DJALLALI-TECHTACH



I/F	R/D	Fonc.	Nat.	Libellé compte	BP	DM DEPENSE	BP NOUVEAU	DM RECETTE	BP NOUVEAU
F	D	412	6042	Actions prévention santé - Prestations de services: - Pour financer transports action santé: -500€ - Suite remboursement jeux olympiques: 1200€	208 591,48 €	700,00 €	209 291,48 €		
F	D	412	6245	Transport collectif pour service santé	0,00 €	500,00 €	500,00 €		
F	R	412	6091	Remboursement obtenu sur achats: remboursement place jeux olympique	0,00 €			1 200,00 €	1 200,00 €
F	R	4213	74748	Opérations non ventilables communes: Reversement pour salaire PRE	0,00 €			52 500,00 €	52 500,00 €
F	D	4213	64111	PRE Rémunérations	200 000,00 €	52 500,00 €	252 500,00 €		
F	D	430	60623	Alimentation: repas portés	228 014,40 €	-6 445,80 €	221 568,60 €		
F	D	020	6811	Opérations non ventilables dotations aux amortissements	18 878,03 €	6 445,80 €	25 323,83 €		
				TOTAL EN FONCTIONNEMENT		53 700,00 €		53 700,00 €	
R	I	020	2805	Concessions et Droits Similaires, Brevets, Licences	3 484,00 €			2 750,00 €	6 234,00 €
R	I	020	28188	Administration Générale du CCAS Autres immobilisations	4 399,96 €			3 000,00 €	7 399,96 €
R	I	020	281848	Administration Générale du CCAS Mobilier	1 166,23 €			695,80 €	1 862,03 €
D	I	020	21838	Matériel de bureau et matériel informatique	6 500,00 €	6 445,80 €			
				TOTAL EN INVESTISSEMENT		6 445,80 €		6 445,80 €	